

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCES.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

19-86

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Bruno Simard , Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de juillet totalisant 83 681.29 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 13 566.47 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6 RÉSOLUTION REPORTANT LA SÉANCE DE SEPTEMBRE 2019.

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté son calendrier des séances du conseil pour l'année 2019.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire apporter des modifications au calendrier.

19-87

En conséquence, sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Sylvie DeBlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de reporter la séance du mardi 3 septembre au lundi 9 septembre 2019.

7.RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE /SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À PROCÉDER AUX SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LE DÉNEIGEMENT.

19-88

Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Yves Lévesque, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice-générale /secrétaire trésorière à procéder aux soumissions sur invitation pour le déneigement des chemins municipaux, trottoirs, et autres endroits publics municipaux pour une période de 3 ans.

8- RÉSOLUTION D'APPUIE C.P.T.A.Q.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'appuie de M. Éric Lachance.

ATTENDU QUE la demande consiste à vendre le lot 159-P, à la Ferme Daniel Blais Inc.

19-89

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'appuyer la demande de M. Éric Lachance auprès de la CPTAQ, et confirmer que le projet est conforme à la réglementation municipale.

9. DIVERS

9.1 CONTRAT MARQUAGE ROUTE DU MITAN.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance d'une soumission afin de procéder au marquage de la Route du Mitan.

ATTENDU QUE Le marquage s'effectuera sur la totalité de la Rte du Mitan incluant la partie de Saint-Jean. L'option retenue sera la peinture à base d'eau « Ligne axiale simple-120mm à base d'eau.

19-90

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**, d'accorder le contrat à Signalisation Girard pour un montant de 6 300 \$ (avant taxes). Le tout incluant la partie de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, qui sera assumé par la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

10. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

11. PERIODE DE QUESTIONS

12. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

19-91

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 8h30.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*